



Anticiper en mettant en place des démarches d'animation et de veille

ANIMER LA STRATÉGIE FONCIÈRE TERRITORIALE

PRIORITÉ



COÛT TOTAL



MAÎTRE(S) D'OUVRAGE



RIV4VAL

ANNÉES



COMMUNES CONCERNÉES

Toute les communes du bassin versant

ACTEURS DU FONCIER CONCERNÉS

- Élus
- Techniciens
- Propriétaires privés
- Exploitants
- Usagers
- Chambre d'agriculture
- Safer
- DGFP
- Structures porteuses de données et d'études foncières

RÉFÉRENCE(S) SDAGE

OF n°4 : Renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau

OF 6B : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides

Contexte et justification de l'action

L'animation territoriale permet de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie foncière. Elle comprend deux grands volets :

- la connaissance du terrain (état des lieux du foncier, connaissance des propriétaires et des usagers),
- l'adhésion des acteurs (compréhension des enjeux sur le territoire et de l'intérêt des actions du Contrat de rivière).

Le Syndicat Rivières des 4 Vallées est déjà doté d'outils permettant de réaliser un état des lieux du parcellaire : outils cartographiques, cadastre, résultats des différentes études menées sur le territoire, etc.

Afin de mesurer la faisabilité des actions du Contrat de rivière, des analyses foncières ont été réalisées à l'échelle du bassin versant et par communes : état des lieux du parcellaire public, état des lieux du parcellaire concerné par les projets du futur Contrat de rivière, etc.

Ces études nécessiteront d'être complétées afin d'acquérir une connaissance fine du territoire. Les acteurs du foncier concernés par les actions du Contrat de rivière sont nombreux et devront être mobilisés afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie foncière, et plus largement, de toutes les actions du Contrat de rivière.

Objectifs visés

- Informer et mobiliser les propriétaires et les usagers des parcelles concernées par le Contrat de rivière.
- Connaître le parcellaire pour mieux appréhender et prévoir les actions du Contrat de rivière.
- Mobiliser une vision globale et nouvelle de la rivière, faire exister un « futur prometteur ».

Description de l'action

Conditions de mise en œuvre des opérations :

Les opérations doivent être mises en œuvre en fonction des zones prioritaires ciblées et par projet à réaliser.

Recenser et mobiliser les propriétaires et les exploitants sur les secteurs prioritaires

De nombreux propriétaires et exploitants vont être concernés par les actions Contrat de rivière : propriétaires et exploitants ayant des parcelles ou cœur ou en bordure d'espaces de bon fonctionnement ou de zones humides, propriétaires d'ouvrages ciblés comme présentant un blocage à la circulation des sédiments et des espèces piscicoles, etc.

La connaissance de ces acteurs et leur mobilisation est essentielle au bon déroulement du Contrat de rivière :

- actions d'information et de mobilisation,
- intervention et maîtrise du parcellaire stratégique,
- etc

Outils permettant la mise en œuvre de l'action :

- utilisation des données cadastrales et des connaissances de terrain pour le recensement des propriétaires,
- mobilisation des outils de référencement des exploitants (outils de la chambre d'agriculture, connaissance sur le terrain : appel aux propriétaires, etc.).
- mobilisation de prestataires extérieurs : SAFER, EPORA, etc.

Réaliser un état des lieux du parcellaire sur les secteurs prioritaires

Le parcellaire offre des visages multiples par son aspect, son fonctionnement, son usage, les relations qu'il entretient avec les autres parcelles, etc. L'état des lieux du parcellaire sur les secteurs prioritaires va permettre de répondre à différentes questions et d'ainsi mieux appréhender la mise en œuvre des projets sur le territoire :

- Quels sont les projets à venir ou potentiellement à venir sur les espaces d'actions du Contrat de rivière?
- À quelles pressions les parcelles concernées par les actions du Contrat de rivière sont-elles soumises?

Méthodologie et outils permettant la mise en œuvre de l'action :

Réalisation de diagnostics fonciers sur les espaces ciblés :

- typologie de contextes,
- taille et forme des parcelles,
- type d'occupation du sol,
- objectifs liés à la politique foncière,
- etc.

Développer une vision stratégique, commune à tous les acteurs, pour pouvoir ensuite agir sur le foncier

La présente action va permettre de fédérer et de mobiliser les acteurs autour d'un projet commun d'avenir. Elle va développer une vision globale et nouvelle de la ressource en eau et sensibiliser les acteurs aux enjeux et aux objectifs du Contrat de rivière.

La ressource en eau devient alors un élément naturel, symbolique et identitaire fort que l'on souhaite valoriser pour faire exister un futur prometteur : de plus beaux paysages, un territoire plus attrayant, une bonne qualité du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique qui concoure à une meilleure qualité de vie (amélioration de la qualité de l'eau, réduction des aléas), une rivière plus poissonneuse, etc.

En expliquant l'intérêt de protéger et de valoriser la ressource en eau et en développant les finalités de la stratégie foncière, le Riv4val souhaite faciliter la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière en matière de maîtrise du parcellaire : propriétaires plus enclins à vendre ou à louer leurs terrains, exploitants intéressés par la mise en œuvre d'un bail rural environnemental sur leurs parcelles, etc.

Méthodologie et outils permettant la mise en œuvre de l'action :

- réalisation de réunions d'information,
- utilisation des moyens de communication,
- travail du discours sur l'intérêt de la mise en œuvre des actions du Contrat de rivière : une rivière plus poissonneuse, un site plus attrayant, de plus beaux paysages, etc.

<i>Détail des opérations</i>				
N° et intitulé	Maître d'ouvrage	Année(s)	Coût total	Commentaires
C-4-1-1 : Recenser et mobiliser les propriétaires et les exploitants sur les secteurs prioritaires	RIV4VAL	2015-2021	A définir	Appel à des prestataires extérieurs comme la SAFER pour la réalisation d'une partie de cette action
C-4-1-2 : Réaliser un état des lieux du parcellaire sur les secteurs prioritaire	RIV4VAL	2015-2021	Interne	
C-4-1-3 : Développer une vision stratégique, commune à tous les acteurs, pour pouvoir ensuite agir sur le foncier	RIV4VAL	2015-2021	Interne	Cf. Volet Communication

<i>Financement des opérations</i>					
N° et intitulé	Coût total HT	AE RMC		MO	
		%	Montant	%	Montant
C-4-1-1	A définir				
C-4-1-2	Interne				
C-4-1-3	Interne				

Indicateurs de suivi

C-IND10 : Mise en oeuvre de l'animation foncière